

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2025

PROCES-VERBAL

Convocation du 11 mars 2025

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, MASSIAS Isabelle, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne.

Messieurs ABILLARD Arnaud, CHAPEAU Jean-Philippe, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe.

Excusés avec pouvoir : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie

Monsieur LHUILLIER Thierry donne pouvoir à Madame LAURENT Claudette

Monsieur GROLLEAU Tony donne pouvoir à Madame LACRAMPE Josette

Secrétaire de séance : Madame LACRAMPE Josette

Intervention de Madame BODIN, chargée de mission conseiller aux décideurs locaux auprès des services de gestion comptable de Saumur.

Vote du Compte Financier Unique

Madame le maire informe le conseil municipal que le compte financier unique se substitue au compte de gestion et compte administratif.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Madame le maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des suffrages exprimés, approuve le CFU 2024.

Affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de 970 820.23 € :

98 091.02 € à la section d'investissement (déficit corrigé) compte 1068 et 872 729.21 € à la section de fonctionnement.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.32% (inchangé par rapport à 2024)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.69% (inchangé par rapport à 2024)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.34 % (inchangé par rapport à 2024)

Vote du budget 2025

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 1 951 079.90€

Section d'investissement : 3 934 806.35€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif à l'unanimité.

Départ de Madame BODIN.

Adoption du procès-verbal du 04 février 2025

Sans remarque, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Achat des parcelles AC618 & AC619

Le CCAS Résidence Autonomie, propriétaire des parcelles AC 618 (995 m²) & AC 619 (403m²) en indivision avec la commune de Vernoil-le-Fourrier est vendeur au prix proposé par la commune soit 10€ du m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder pour le compte de la commune à l'acquisition des parcelles au

prix de 10 € du m² frais d'achat en sus. L'assemblée autorise Madame le maire à commander une étude géotechnique dont les frais seront pris en charge par la commune.

Choix des entreprises retenues pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle

Madame le maire présente le rapport d'analyse des offres de la maîtrise d'œuvre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les 9 lots aux entreprises suivantes :

- **LOT 1** : GROS-ŒUVRE : RENAULT BATIMENT TRAVAUX PUBLICS pour un montant de **30 838.08€ TTC**
- **LOT 2** : CHARPENTE / COUVERTURE : LA CHARPENTE THOUARSAISE avec sous-traitance de l'entreprise DELAUNAY pour un montant de **12 351.06€ TTC**
- **LOT 3** : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : MENUISERIE VINCONEAU DELAUNAY pour un montant de **27 013.09€ TTC**
- **LOT 4** : PLATRERIE : 3PIA pour un montant de **49 153.52€ TTC**
- **LOT 5** : CARRELAGE : SAS CHUDEAU CARRELAGE pour un montant de **4 820.41€ TTC**
- **LOT 6** : PEINTURE : EURL DOUAIRE pour un montant de **13 848.77€ TTC**
- **LOT 7** : ELECTRICITE : ENTREPRISE GABRIEL pour un montant de **32 400€ TTC**
- **LOT 8** : PLOMBERIE : ABG CLIMATIQUE pour un montant de **80 760€ TTC**
- **LOT 9** : AMIANTE : TP PINEAU pour un montant de **23 901.60€ TTC**

Travaux Rue de la Mairie

Madame le maire présente de devis estimatif du cabinet de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de la mairie. Le coût estimatif des travaux s'élève à 503 688 € TTC. Des aménagements sont à modifier, Monsieur CHAPEAU Jean-Philippe va prendre contact avec le cabinet BRICHET pour l'informer des observations émises.

Convention d'autorisation et d'entretien entre la commune et le Département pour les travaux rue de la Mairie

Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Maire RD58, il y a lieu de signer une convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière avec le Département. Après présentation de la convention, les membres de l'assemblée autorisent Madame le maire à signer la convention.

Demande de subvention auprès du Département pour les travaux d'aménagement rue de la Mairie

Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police va être déposé auprès du Département pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de la Mairie.

Avancement de grade

Suite à l'inscription d'un agent au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025, Il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois. Ces modifications, préalable à la nomination, entraînent la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Le maire propose à l'assemblée délibérante, la suppression de l'emploi suivant :

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32 heures 40 centièmes.
- La création de l'emploi suivant :
 - Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 32 heures 40 centièmes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 24 mars 2025.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 01 avril 2025.

Levée de séance : 00 :30

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUIILLIER Thierry	Conseiller Délégué	EXCUSÉ
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	EXCUSÉ
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	